

Séance du 27 mai 2020

Le conseil municipal de la Commune de Morey-Saint-Denis étant réuni pour cause de crise sanitaire au Cellier de Dionysos, place Saint-Vincent, légalement convoqué, le mercredi 27 mai 2020 en réunion ordinaire, à 19 heures 30 minutes, sous la présidence de Monsieur **Gérard TARDY**, Maire sortant.

Convocations transmises le 19 mai 2020 pour la réunion du 27 mai 2020.

Étaient présents : Nadine DUPREY, Nathalie DZYGA GOUVERNET, Stéphane GUILLEMAUX, Stéphane MAGNIEN, Fabrice MONSENERGUE, Marie Christine MORIN, Jean-Baptiste MODIN, Carmen PEIRAZEAU, Cédric PUVIS de CHAVANNES, Gérard REMONDET, Christophe ROGER, Jean Luc ROSIER, Anne ROUSSEL, Maria SANCHEZ, William SCHMITT.

ORDRE DU JOUR

1. ELECTION DU MAIRE

Installation du nouveau Conseil Municipal

L'élection municipale du 15 mars 2020 a abouti au renouvellement de l'intégralité du conseil Municipal.

Il appartient au Maire sortant, monsieur Gérard TARDY, de procéder à l'installation de l'assemblée suite aux résultats des élections du 15 mars 2020.

Monsieur TARDY cède la présidence de la séance à Monsieur Jean-Luc ROSIER, doyen d'âge, qui procède à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents, et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.

Nomination d'un secrétaire de séance et de deux assesseurs

En application de l'article L2121-15 alinéa 1 du CGCT, le conseil municipal est appelé à désigner un secrétaire de séance. Stéphane GUILLEMAUX, plus jeune conseiller, est nommé secrétaire de séance.

Madame Marie Christine MORIN et Monsieur Jean-Baptiste MODIN ont été désignés assesseurs.

Election du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-1 à L.2122-17,

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Séance du 27 mai 2020

Candidat : **Jean-Luc ROSIER**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins	15
bulletins blancs ou nuls	2
suffrages exprimés	13
majorité absolue	8

A obtenu :

- M. Jean-Luc ROSIER : **Treize (13) voix.**

M. **Jean-Luc ROSIER** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et prend la présidence de la séance.

2. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** la création de **3 postes** d'adjoints au Maire.

3. ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-7 ;

Considérant que le conseil municipal a créé 3 postes d'adjoints au maire

Elections du 1^{er} Adjoint

Candidat : **Nadine DUPREY**

1 ^{er} tour de scrutin	
nombre de bulletins	15
bulletins blancs ou nuls	2
suffrages exprimés	13
majorité absolue	8

A obtenu :

- Madame Nadine DUPREY : **Treize (13) voix.**

Madame **Nadine DUPREY** a été déclarée 1^{ère} adjointe et installée immédiatement.

Séance du 27 mai 2020

Elections du 2^{ème} Adjoint

Candidat : **Nathalie DZYGA GOUVERNET**

1 ^{er} tour de scrutin	
nombre de bulletins	15
bulletins blancs ou nuls	1
suffrages exprimés	14
majorité absolue	8

A obtenu :

- Mme Nathalie DZYGA GOUVERNET : **Quatorze (14) voix.**

Madame **Nathalie DZYGA GOUVERNET** a été déclarée 2^{ème} adjoint et installée immédiatement.

Elections du 3^{ème} Adjoint

Candidat : **William SCHMITT**

1 ^{er} tour de scrutin	
nombre de bulletins	15
bulletins blancs ou nuls	2
suffrages exprimés	13
majorité absolue	8

Ont obtenu :

- M. William SCHMITT : **Treize (13) voix.**

Monsieur **William SCHMITT** a été déclaré 3^{ème} adjoint et installé immédiatement.

Proclamation du tableau officiel

Qualité	Nom et prénom	Date de naissance	Fonction	Suffrages obtenus
Mon-sieur	ROSIER Jean-Luc	02.10.1947	Maire	
Madame	DUPREY Nadine	03.10.1964	1 ^{er} Adjoint	
Madame	DZYGA-GOUVERNET Nathalie	03.03.1966	2 ^{ème} Adjoint	
Mon-sieur	SCHMITT William	20.12.1971	3 ^{ème} Adjoint	
Madame	MORIN Marie-Christine	11.02.1961	Conseiller	261
Mon-sieur	GUILLEMAUX Stéphane	12.02.1985	”	247
Mon-sieur	PUVIS de CHAVANNES Cédric	28.07.1972	”	246
Mon-sieur	ROGER Christophe	06.11.1969	”	243
Mon-sieur	MODIN Jean-Baptiste	13.07.1984	”	243
Madame	ROUSSEL Anne	10.10.1976	”	238
Mon-sieur	REMONDET Gérard	18.07.1963	”	234
Mon-sieur	SANCHEZ Maria	15.05.1962	”	232
Mon-sieur	MAGNIEN Stéphane	31.08.1980	”	228

Séance du 27 mai 2020

Mon-sieur	MONSENERGUE Fabrice	17.06.1983	”	193
Madame	PEIRAZEAU Carmen	14.04.1950	”	184

Les délégués communautaires étant pris dans l'ordre du tableau, Monsieur Jean-Luc ROSIER (titulaire) et Madame Nadine DUPREY (suppléante) sont désignés pour représenter la commune auprès de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

Séance du 27 mai 2020

4. DELEGATIONS DU MAIRE

Du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les dispositions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi démocratie de proximité du 27/02/2002 permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans le souci de faciliter l'administration des affaires communales, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (**monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote**),

- **DECIDE** de confier à monsieur le Maire, pour la durée du présent mandat, les délégations suivantes :
 - 1° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes ;
 - 2° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
 - 3° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - 4° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
 - 5° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
 - 6° D'exercer, au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du code de l'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal;
 - 7° De prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de services dont le montant n'excède pas le seuil fixé pour les marchés en procédure adaptée ainsi que pour les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5,00 % lorsque les crédits nécessaires sont inscrits Budget.
 - 8° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

5. QUESTIONS DIVERSES

Date du prochain Conseil le 10/06/2020

Séance levée à 20h10

Affiché le 28 mai 2020.

Séance du 27 mai 2020

SÉANCE du 27/05/2020 DELIBERATION N° 1 à 4		TABLEAU DES SIGNATURES	
Nadine DUPREY	Nathalie DZYGA GOUVERNET	Stéphane GUILLEMAUX	Stéphane MAGNIEN
Fabrice MONSENERGUE	Marie Christine MORIN	Jean-Baptiste MODIN	Carmen PEIRAZEAU
Cédric PUVIS de CHAVANNES	Gérard REMONDET	Christophe ROGER	Jean Luc ROSIER
Anne ROUSSEL	Maria SANCHEZ	William SCHMITT	